

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20509

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7

I. - À la fin de l'alinéa 130, supprimer le mot :

« fixée ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 131, supprimer le mot :

« à ».

III. - En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 132, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.